CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE LA FIBRE VIDEOFUTUR SOUSCRIT SUR LE SITE *http://www.lafibrevideofutur.fr*

La Société NETGEM S.A, société de droit français, exploitant son activité grand public sous la marque VIDEOFUTUR sise au 10 avenue de l'Arche 92419 Courbevoie Cedex, CS 50052 (France) enregistrée auprès du RCS de Nanterre sous le numéro 408 024 578, au capital social de 8.242.444,40€ dument représentée par son Directeur Général Délégué Monsieur Mathias Hautefort,

en partenariat avec notamment la Société ALSATIS SAS, ci-après les Partenaires;

présente au sein du présent document les Conditions Générales d'utilisation du Service «LA FIBRE Videofutur » applicable à toute personne désireuse de s'abonner au Service LA FIBRE Videofutur, sur le site web http://www.lafibrevideofutur.fr.

Les présentes Conditions Générales du Service s'appliquent à la souscription et à l'utilisation d'une offre de services de communication et de divertissement impliquant un paiement de votre part dans le cadre d'un abonnement mensuel. **Dans certains cas particuliers des frais spécifiques de raccordement de votre logement au Service peuvent être requis afin de pouvoir bénéficier du Service.**

1. OBJET

Le présent document « CGU » constitue les conditions générales d'utilisation applicables à tout abonné au Service LA FIBRE Videofutur (ci-après l'Abonné). Ces CGU sont susceptibles d'être complétées par des Conditions Particulières (CP) correspondant à une offre spécifique communiquées à l'Abonné. L'Abonné devra impérativement prendre connaissance des présentes CGU et les accepter expressément afin de pouvoir souscrire au Service. L'Abonné a la faculté d'imprimer et de conserver un exemplaire des présentes CGU au jour de leur acceptation par l'Abonné. En souscrivant aux présentes CGU l'Abonné reconnait expressément avoir pris connaissance de ces CGU , et éventuellement des CP correspondant au Service qu'il a choisi et qu'il en accepte l'intégralité des termes, sans aucune réserve. En cas de différence d'interprétation entre les CP et les CGU, les stipulations des premières prévaudront. Les relations entre NETGEM et l'Abonné seront régies par l'ensemble formé par les CGU, le Contrat d'Abonnement et les CP (collectivement, le «Contrat»), à l'exclusion de tout autre document.

2. L'ABONNEMENT AU SERVICE

Peuvent s'abonner au Service LA FIBRE videofutur :

- les personnes physiques majeures, dont le domicile principal est situé sur le territoire de la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer (lorsque NETGEM dispose des droits d'exploitation pour l'ensemble de ces territoires) **sous réserve d'éligibilité à la fibre, de compatibilité technique de votre installation et du raccordement de votre domicile à LA FIBRE videofutur** (ci-après dénommée le «Territoire»), **POUR TESTER VOTRE ELIGIBILITE AU SERVICE LA FIBRE VIDEOFUTUR, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WEB** http://www.lafibrevideofutur.fr **OU TELEPHONER AU 09 70 25 25 25. SI LA ZONE DANS LA QUELLE VOUS HABITEZ N'EST PAS ELLIGIBLE AU SERVICE NETGEM VOUS EN INFORMERA DANS LES MEILLEURS DELAIS.**
- disposant d'un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit situé sur le Territoire, d'un accès au réseau Internet et d'une adresse électronique valide. L'Abonné s'engage tout au long de son abonnement à communiquer au Service Clients de NETGEM toute modification concernant ces données s'agissant de données essentielles à l'identification de l'Abonné. A défaut de mise à jour effective de ses données personnelles l'Abonné ne pourra se prévaloir d'un manque de communication du fait de NETGEM, lequel sera en droit à sa libre discrétion de suspendre le Service et/ou de résilier l'abonnement.
- disposant des équipements nécessaires suivants dont l'installation reste à sa charge :
    - une installation domestique courants faibles/courants forts conforme aux normes en vigueur (Norme NF C 15-100) et avoir souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur d'électricité.

- pour accéder au service d'accès Internet, disposer d'un équipement informatique (PC ou Mac) ayant une configuration compatible avec un routeur Ethernet.
- pour accéder au service de téléphonie, disposer d'un téléphone compatible DECT,
- pour accéder au service audiovisuel, disposer d'un téléviseur muni d'une prise péritel ou HDMI.

Pour souscrire un abonnement, l'Abonné (i) devra fournir un RIB, (ii) devra confirmer qu'il a accepté les CGU et les CP applicables au Service qu'il a choisi. Il est porté à la connaissance de l'abonné qu'un dépôt de garantie sera requis à hauteur de **100€**, et ce en contrepartie de la mise à disposition d'un décodeur de type Set-top-box et/ou de tout autre équipement nécessaire à la fourniture du Service ; (iii) Il devra vérifier le détail des modalités de son abonnement (notamment les conditions tarifaires) et pourra corriger d'éventuelles erreurs. L'Abonné sera amené à fournir différentes informations (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) et ses coordonnées bancaires. Celles-ci sont indispensables à la finalisation de la souscription à l'Offre. L'Abonné est informé que ses coordonnées sont susceptibles d'être communiquées aux partenaires techniques et commerciaux de NETGEM (notamment les sociétés ALSATIS SAS, COVAGE…) dans le cadre de la livraison du Service. Il est invité à vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements qu'il fournit, le cas échéant à corriger lesdits renseignements, avant de valider sa commande. Un récapitulatif de sa Commande apparaît à l'écran. Le Clic de validation constitue une signature électronique, de même valeur qu'une signature manuscrite. Ainsi, il permet la validation du récapitulatif de Commande, manifeste le consentement de l'Abonné et vaut signature et conclusion définitive du Contrat sous réserve de l'exercice du droit de rétractation défini ci-dessous.
NETGEM adresse à l'Abonné par courriel, à l'adresse indiquée par l'Abonné, un récapitulatif confirmant la souscription du Contrat, et en détaillant les termes et conditions.

Le Clic de validation sera conditionné à la confirmation que l'Abonné a bien pris connaissance, préalablement à la commande des présentes C.G.U., et des conditions particulières éventuelles. Par le Clic de validation, l'Abonné atteste avoir en avoir pris pleine et entière connaissance et les accepter sans condition ni réserve.

L'Abonnement n'entrera en vigueur qu'une fois que l'ensemble de ces conditions seront remplies. Nonobstant ce qui précède NETGEM se réserve le droit de refuser, de suspendre ou d'annuler tout abonnement de façon discrétionnaire notamment à une personne ayant eu des incidents de paiements dans le cadre d'autres offres passées ou actuelles proposées par NETGEM et/ou une personne ne remplissant pas les conditions requises soit au titre des présentes CGU soit au titre de la loi.

3. DROIT DE RETRACTATION :

L'Abonné est informé qu'en vertu de l'article L 121-20 du Code de la consommation il dispose d'un droit de rétractation dans un délai de 14 jours (ou de toute autre délai légal au titre du Code de la consommation) à compter de la validation de sa commande, lui permettant ainsi d'annuler son abonnement sans autre frais que ceux relatifs au retour des équipements qui lui ont été remis dans le cadre du Service. **Cependant l'Abonné est informé qu'il sera considéré comme ayant expressément renoncé à ce délai s'il consomme toute œuvre du catalogue de façon dématérialisée (Internet, VOD, SVOD) avant l'expiration dudit délai ou si d'une façon générale l'exécution des prestations a commencé avec l'accord de l'Abonné avant la fin de ce délai de rétractation.**

Le droit de rétractation de l'Abonné devra être exercé par l'envoi au Service Clients (adresse email du Service Clients support.lafibre@videofutur.com) **de Netgem du formulaire de rétractation disponible dans la rubrique du site internet « Mon compte ». L'Abonné devra immédiatement retourner à NETGEM, à l'adresse postale suivante, à ses frais, le matériel complet, dans son emballage d'origine, en parfait état, et accompagné de tous les accessoires, notices et documentation sans quoi l'Abonné sera facturé de frais forfaitaires définis ci-après.**

Si l'Abonné a bénéficié du Service avant la fin du délai de rétractation il se verra facturer par NETGEM le montant du Service fourni jusqu'à l'annulation de son abonnement et ce au prorata temporis des prix contractuels.
L'Abonné pourra annuler son abonnement en cas d'inéligibilité au Service constatée par l'Abonné dans les 7 jours ouvrés à compter de sa première tentative de connexion au réseau et ce au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception communiquée au Service Clients de NETGEM S.A 10 avenue de l'Arche, CS 50052, 92419 COURBEVOIE Cedex France. Si l'Abonné a bénéficié des services avant annulation du contrat pour inéligibilité au Service, il se verra facturer par NETGEM le montant desdits services fournis jusqu'à l'annulation de sa commande au prorata temporis des prix contractuels.

4. LE CONTENU DU SERVICE LA FIBRE VIDEOFUTUR

- un accès à la Fibre
- l'accès à une sélection d'œuvres audiovisuelles disponibles en S VOD (Vidéo à la Demande par abonnement) Cinéma, à visionner en durée illimitée ;
- l'accès à une sélection d'œuvres audiovisuelles disponibles en S VOD (Video à la Demande par abonnement) Jeunesse
- l'accès à une sélection de nouveautés VOD et des films du catalogue VOD à louer à l'unité
- l'accès à des œuvres audiovisuelles disponibles en EST (l'Achat digital) :
- des appels téléphoniques en illimité (option payante) via notre Partenaire;

impliquant pour Netgem et/ou ses Partenaires la mise à disposition des biens suivants:

-une set-top-box (décodeur TNT/HD) de type N7700 (ou équivalent) et ses accessoires (câble HDMI, câble Ethernet, bloc secteur (transformateur) et télécommande) ci-après le «Décodeur»;

-un boitier d'accès à l'internet et à la téléphonie via notre partenaire ALSATIS SAS ou tout autre partenaire de NETGEM.

4.1. LES SERVICES FOURNIS PAR NOS PARTENAIRES :

Les Services sont personnels et excluent toute location ou revente en tout ou partie au profit de tiers, notamment à des fins commerciales.

La disponibilité et la bonne réception des services dépendent de la localisation de l'Abonné, des caractéristiques et de la qualité technique de la ligne de l'Abonné, de la configuration de ses équipements et du débit disponible sur la ligne. Ce débit est partagé entre les différentes applications utilisées par de l'Abonné et il peut, de ce fait, être affaibli.

L'offre NETGEM en partenariat avec ses Partenaires, pour un montant mensuel défini au moment de la souscription comprend la fourniture du matériel nécessaire à la connexion et l'accès à l'offre souscrite par l'Abonné.

4.1.1. Le Service Internet Haut Débit :

Selon l'offre souscrite, l'Abonné dispose pendant la durée de l'abonnement au Service Internet d'un espace abonné.

L'attention de l'Abonné est attirée sur le fait que le Service n'est pas adapté aux utilisations d'Internet nécessitant un débit ou volume d'échange supérieur aux limites fixées, aux applications nécessitant un temps de réponse très rapide ou à des téléchargements soutenus.

4.1.2. Le Service Téléphonie :

Le Service Téléphonie est un service optionnel dit de téléphone vocal ou VoIP, auquel l'Abonné peut souscrire à la condition préalable d'être abonné au Service Internet Très Haut Débit LA FIBRE videofutur : il permet d'émettre et de recevoir des appels vocaux. Du fait de la technologie utilisée, ce service ne permet pas de brancher des équipements DATA (types : télécopieurs, minitel, etc.). Il donne toutefois accès aux appels d'urgence vers les centres de leur zone de rattachement (suivant les informations transmises pas l'abonné lors de la souscription). Par numéros d'urgence sont entendus les services publics chargés de la sauvegarde des vies humaines, les services de police, les services de lutte contre les incendies et de l'urgence sociale selon la liste diffusée par l'ARCEP.

L'offre illimitée (dans la limite toutefois de 99 numéros différents par mois, pour une durée de 120 minutes maximum par appel) est réservée à un usage strictement privatif et familial. Le Service Téléphonie étant fourni par le biais de l'accès Internet Alsatis, les communications téléphoniques consommées ne sont pas déduites du forfait de volume d'échange de données inclus dans l'abonnement Internet ; elles le seront en revanche lorsque l'Abonné utilise un autre système de téléphonie.

La souscription à ce service implique la mise à disposition, par Alsatis, d'un boîtier permettant de brancher un téléphone compatible de type DECT *(Digital Enhanced Cordless Telephone* abrégé en DECT soit Téléphone sans-fil numérique amélioré) lequel devra être fourni par l'Abonné.

4.1.3. L'attribution d'un nouveau numéro:

Lors de la souscription au Service Téléphonie, l'Abonné devra choisir le type de numéro qu'il veut se voir attribuer.

Il sera notamment proposé à l'Abonné d'opter pour l'attribution d'un nouveau numéro en 09 (voir conditions tarifaires des offres).

4.1.4. La portabilité:

Lorsque l'Abonné souhaite conserver un numéro de téléphone actif lors de sa souscription au Service Téléphonie et que le service est éligible à la portabilité, il mandatera NETGEM ou son Partenaire pour procéder, auprès de l'ancien opérateur de l'Abonné, à une demande de résiliation de contrat avec demande de portabilité du numéro. Conformément à la règlementation en vigueur, la demande de portabilité entraîne la résiliation automatique du contrat en cours avec l'ancien opérateur de l'Abonné (hors services complémentaires que l'Abonné aurait pu souscrire auprès de ce dernier ou tout autre fournisseur de services et qu'il lui appartiendrait

alors de résilier sachant que la portabilité du numéro n'entraîne pas le transfert des services détenus au titre du contrat souscrit avec son précédent opérateur).
La mise en œuvre du Service Téléphonie de notre Partenaire sera au maximum de 30 jours calendaires à compter de la communication de votre demande de portabilité à notre Partenaire. NETGEM ou son Partenaire ne pourra être tenue responsable des retards pris dans l'ouverture du service qui seraient imputables à l'ancien opérateur.

4.1.5. L'annuaire universel:

L'Abonné est informé que ses coordonnées figurent sur la liste « Annuaire universel » des abonnés au Service tenue par notre Partenaire (ci-après « la Liste»). L'Abonné est informé que, sauf avis contraire expressément formulé de sa part, ses coordonnées pourront être transmises à des sociétés fournissant des services d'annuaires ou de renseignements téléphoniques. L'Abonné est informé qu'il peut gratuitement, à tout moment et dans le respect des articles R10 et suivants du Code des postes et des communications électroniques, exercer les droits suivants sur les données de la Liste le concernant :

- Inscription en Liste Rouge ;
- Parution Annuaires sans Recherche Inversée
- Parution Annuaires sans prospection
- Parution Annuaires sans restriction
- Parution Annuaires sans prénom complet
- Parution Annuaires sans adresse complète

L'Abonné est informé qu'il peut, dans les conditions prévues aux articles 35 et 36 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978, rectifier, compléter, clarifier, mettre à jour ou effacer les données de la Liste le concernant directement via le Service Clients.

4.2. LIVRAISONS

4.2.1. Les délais

NETGEM et son Partenaire s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour livrer les Biens commandés par l'Abonné dans le délai de 30 jours à compter de la validation de son Abonnement.
Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.
Toutefois, si les Biens n'ont pas été livrés dans un délai de 7 jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait de l'Abonné, la vente pourra être résolue à la demande écrite de l'Abonné dans les conditions prévues aux articles L 138-2 et L 138-3 du Code de la consommation ci-après reproduits. Les sommes versées par l'Abonné lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Article L138-2 Code de la consommation
En cas de manquement du professionnel à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévus au premier alinéa de l'article L. 138-1 ou, à défaut, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat, le consommateur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.
Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.
Néanmoins, le consommateur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu au premier alinéa du même article L. 138-1 et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.
Article L138-3Code de la consommation
Lorsque le contrat est résolu dans les conditions prévues à l'article L. 138-2, le professionnel est tenu de rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé. La somme versée par le consommateur est de plein droit majorée de 10 % si le remboursement intervient au plus tard trente jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à soixante jours et de 50 % ultérieurement.

4.2.2. Non réception du colis

En cas d'absence de l'Abonné lors de la livraison des Biens, un avis de passage sera laissé à son attention par le transporteur. Dans ce cas un avis de passage sera laissé dans la boite aux lettres de l'Abonné pour l'informer de l'adresse où est disponible son colis pour aller le récupérer. Si l'Abonné refuse expressément la livraison des Biens, NETGEM récupèrera les Biens.

Après contact avec l'Abonné, soit par téléphone, soit par courriel, la commande sera en accord des parties, soit annulée, soit réexpédiée à l'adresse de livraison : dans les deux cas, les frais de port seront à la charge de l'Abonné. Si l'Abonné ne répond pas dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi du courriel et/ou d'un message vocal laissé sur le numéro de téléphone laissé par l'Abonné lors de sa souscription, de la part du Service Clients, la commande sera automatiquement annulée. Les frais de transport restant à la charge de l'Abonné.

5. TRANSPORT - TRANSFERT DES RISQUES

5.1. TRANSPORT

Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par l'Abonné lors de la commande et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.
L'Abonné doit vérifier la conformité de la marchandise livrée ou enlevée avant de signer tout document de livraison. **En cas de constat d'anomalie (emballages déchirés, ouverts, produits manquants, endommagés, etc.), l'Abonné devra refuser le colis et préciser sur le document de livraison les motifs de son refus. Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que l'Abonné, ou toute personne habilitée à recevoir le colis en son nom, a signé le document de livraison**.
Il appartient à l'Abonné, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur ; étant précisé que tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours ouvrés suivant sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du Code du commerce, et dont la copie doit être adressée simultanément à NETGEM, sera considéré accepté par l'Abonné qui ne pourra de ce fait réclamer aucune indemnisation à NETGEM.

5.2. MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

Toute mise à disposition de Matériel n'entraîne aucun transfert de propriété de ce Matériel qui reste la propriété de NETGEM ou de son Partenaire ; toutefois, les Biens sont réputés être sous la garde et la responsabilité de l'Abonné à compter de leur livraison et pendant toute la durée de mise à disposition.
L'Abonné s'interdit de retirer ou de camoufler les mentions de propriété figurant sur les Biens. Il s'interdit également tout acte de vente, location ou prêt, ainsi que toute intervention technique, transformation ou modification.
En cas de perte, vol ou détérioration des Biens, l'Abonné doit en informer NETGEM dans les 8 jours et il est tenu d'indemniser NETGEM, selon les tarifs applicables.
L'Abonné est invité à assurer les Biens ainsi mis à sa disposition par NETGEM et son Partenaire dans le cadre de sa police multirisque habitation.
A la résiliation du (des) Service(s), pour quelque cause que ce soit, tout Matériel mis à disposition de l'Abonné devra être restitué dans les 30 jours à NETGEM.

5.2.1. ETUDE D'ELIGIBILITE AU SERVICE DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE.

Merci de bien vouloir vous référer à la rubrique FAQ de notre site web pour plus de détails.

5.2.2. RECEPTION ET INSTALLATION DES BIENS

Les Biens sont livrés chez l'Abonné, à l'adresse précisée lors de son Abonnement au Service. La livraison est réputée effectuée dès mise à disposition du colis auprès de l'Abonné, notamment par le transporteur, matérialisée par le système de contrôle utilisé par tout transporteur, tel que le système de suivi de livraison proposé par La Poste concernant l'envoi par *Colissimo*.
L'Abonné s'engage à effectuer l'installation du matériel fourni par NETGEM et son Partenaire dans les 8 jours de sa livraison. Passé ce délai, la réception du matériel sera considérée comme parfaite et l'Abonné ne pourra plus faire de demande d'indemnisation en cas d'avarie et d'anomalie.
L'Abonné est invité à procéder lui-même à l'installation en suivant les conseils de NETGEM disponibles sur le manuel d'installation fourni avec le matériel et/ou par téléphone auprès du Service Clients au 09 70 25 25 25. L'Abonné peut choisir de faire intervenir à sa charge tout installateur de son choix (antenniste TV/parabole), ou recommandé par le Service Clients de NETGEM. NETGEM s'efforcera en toutes hypothèses d'assister au mieux l'Abonné, de le conseiller et de l'informer en vue d'installer ledit matériel. Il est précisé que la Société NETGEM et celle de son Partenaire ne sont à ce titre, tenues que d'une obligation de moyens.

5.2.3. RECEPTION DU (DES) SERVICE(S)

Pour tout Service fourni par NETGEM et son Partenaire, la date de mise en service considérée sera celle de connexion de l'Abonné au réseau du Partenaire de NETGEM comme enregistrée par les serveurs de gestion clients de NETGEM (ou de son Partenaire) ou au plus tard, 60 jours ouvrés calendaires après la réception du matériel par l'Abonné.

6. LES LIMITES D'UTILISATION DU SERVICE ET DE SES DIFFERENTES COMPOSANTES

- Cet usage est strictement limité au territoire français.
- Il est porté à la connaissance de l'Abonné que certains contenus VOD ou SVOD non expressément inclus dans l'Abonnement peuvent faire l'objet d'une facturation en supplément de l'Abonnement et que toute consommation par l'Abonné, d'œuvres audiovisuelles ou de services non expressément inclus dans l'abonnement au Service LA FIBRE Videofutur donnera lieu à une facturation en supplément de l'abonnement, au tarif en vigueur au moment de l'acte de consommation.
- L'Abonné reconnait et accepte que les Biens listés ci-dessus sont mis à sa disposition dans le cadre exclusif du présent abonnement et qu'ils restent en tout état de cause la propriété exclusive de NETGEM et/ou de ses Partenaires et/ou des Sociétés qui leur sont affiliées. L'Abonné s'engage à l'utiliser en «bon père de famille» et ce exclusivement dans sa sphère familiale et privée, selon les instructions figurant dans leur notice d'utilisation et de les restituer au terme de son abonnement en bon état de marche avec leurs accessoires à défaut de quoi NETGEM ou ses Partenaires seront en droit, sous couvert de toute autre action, de prélever un montant forfaitaire de : **75€ pour le Décodeur, 75€ pour le Routeur et 20€ pour tout accessoire manquant,** sur le compte de l'Abonné défaillant..

L'Abonné s'engage à utiliser le Service Téléphonie « en bon père de famille » et il s'interdit en conséquence les utilisations abusives ou frauduleuses suivantes :
- l'utilisation du Service par les professionnels des télécommunications : opérateurs, téléboutiques, téléprospection, phoning, centre d'appels, cartes prépayés, services vocaux, etc.
- son utilisation ininterrompue par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne,
- le partage de l'accès téléphonique avec des personnes extérieures au foyer ou à la société,
- l'utilisation du Service en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation,
- son utilisation sur des lignes groupées ou sur une ligne RNIS ; la connexion de la ligne à un PABX,
- son utilisation pour effectuer des envois en masse de messages (ex : Spam).

7. LE SERVICE APRES-VENTE

Les Biens mis à disposition de l'Abonné sous couverts par les garanties légales applicables.
L'Abonné pourra bénéficier d'un service après-vente concernant les Biens qui lui auront été remis ainsi que pour leurs accessoires, mis à sa disposition par NETGEM et/ou ses Partenaires. Au jour du lancement du présent Service, étant entendu que les modalités de fonctionnement du SAV pourront évoluer ultérieurement, tout Abonné dont le décodeur présentera une panne ou un dysfonctionnement quelconque devra impérativement et avant toute autre action contacter le Service clients de NETGEM en composant le numéro suivant : 09 70 25 25 25 (appel gratuit) afin de faire constater toute panne ou dysfonctionnement éventuel du décodeur par le technicien. Une fois que l'Abonné aura obtenu l'autorisation expresse du technicien SAV, l'Abonné aura la faculté de renvoyer à NETGEM S.A – Service Clients, 10 avenue de l'Arche 92419, CS 50052, Courbevoie Cedex (France) (ou toute autre adresse qui lui sera communiquée par le Service Clients de Netgem) son décodeur déclaré défaillant et l'ensemble de ses accessoires afin de procéder au remplacement de son décodeur défaillant par un nouveau décodeur. Il est porté à la connaissance que cet échange ne pourra avoir lieu en (i) l'absence d'autorisation préalable du SAV de NETGEM et/ou (ii) de non restitution du décodeur défaillant incluant ses accessoires et/ou (iii) en cas d'impayé de la part de l'Abonné.

8. QUALITE DE SERVICE

- **Un niveau de disponibilité** : de 90 % pour le Service Internet Haut Débit, le Service Téléphonie (envoi et réception de messages).
- **Un débit Internet minimum:** de 64 Kbps IP en débit montant et descendant. L'Abonné est informé que le débit descendant minimum disponible dépend notamment de la configuration matérielle et logicielle de ses équipements et de la qualité de la liaison de ses équipements.
  En cas de non-respect du niveau de disponibilité et/ou en cas de difficulté de débit, l'Abonné devra en justifier et il pourra contacter le Service Clients NETGEM au 09 70 25 25 25, lequel, s'il le juge opportun, pourra procéder à l'ouverture d'un "ticket" pour le suivi de la difficulté. L'Abonné sera avisé de la gestion et de la résolution de la difficulté par courriels.
  L'Abonné pourra obtenir sur demande écrite adressée à NETGEM – Service Clients – 10 avenue de l'Arche CS 50052 92419 COURBEVOIE Cedex., à titre de clause pénale, un avoir calculé sur le montant de l'abonnement mensuel au Service, au prorata de la période d'indisponibilité. L'avoir viendra en déduction de la prochaine facture de l'Abonné.

Le montant total des avoirs que l'Abonné pourra être amené à solliciter ne saurait en aucun cas être supérieur à l'équivalent de 6 (six) mois d'abonnement au(x) Service(s) souscrits par l'Abonné.

Si pour des raisons externes à NETGEM et son Partenaire, les difficultés de disponibilité et de débit ne peuvent être rétablies 30 jours après son intervention technique, sauf cas de force majeure, NETGEM qui

ne pourrait ainsi répondre à ses obligations contractuelles pourra décider de résilier le Contrat sans que l'Abonné ne puisse réclamer une quelconque indemnité. En telle hypothèse, la résiliation sera immédiate et sans frais pour l'Abonné.

9. MAINTENANCE / REPARATIONS

NETGEM (ou son Partenaire) se réserve le droit d'interrompre le Service pendant les périodes qu'elle juge nécessaires pour effectuer des opérations exceptionnelles de maintenance ou d'amélioration du réseau. Elles ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de NETGEM ou de son Partenaire.
Dans ce cadre, en cas d'interruption totale du Service pour une durée continue supérieure à 48 heures, l'Abonné pourra obtenir sur demande écrite, à titre de clause pénale, un avoir calculé sur le montant de l'abonnement mensuel au Service, au prorata de la période d'indisponibilité. L'avoir viendra en déduction de la prochaine facture de l'Abonné.

10. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix du Service, ainsi que les modalités de paiement de ce prix, sont fixés dans les CP applicables ou à défaut seront indiqués sur le site web au moment du paiement.
Ces tarifs étant ceux en vigueur au jour du lancement du Service ils sont susceptibles d'être modifiés dans le cadre de CP applicables ou d'offres promotionnelles dont les conditions seront définies ultérieurement.

10.1. . OBLIGATIONS DE L'ABONNE

- L'Abonné reconnaît expressément que les Biens qui lui seront adressés par NETGEM et/ou ses Partenaires demeureront, à tout moment, y compris après la résiliation ou l'expiration du Contrat, pour quelque raison que ce soit, la propriété exclusive de NETGEM ou de ses Partenaires.
- L'Abonné s'engage à utiliser et retourner les Biens qui lui seront adressés par NETGEM et/ou ses Partenaires conformément aux stipulations du Contrat et, d'une manière générale, avec tout le soin nécessaire. Notamment : (i) l'Abonné devra prendre les précautions nécessaires afin d'éviter que les Biens ne soient endommagés ; ainsi, l'Abonné devra prendre connaissance des manuels d'utilisation du matériel mis à sa disposition et ne devra notamment pas les exposer à la poussière, aux variations de températures, aux rayons du soleil, à l'humidité, à l'eau, à des vibrations ou à des chocs, ni les nettoyer autrement qu'à l'aide d'un chiffon humide, ni les laisser à la portée d'enfants en bas âge ; (ii) l'Abonné acquiert le droit d'utiliser les Biens qui lui seront adressés par NETGEM et/ou ses Partenaires, dans un cadre strictement familial et s'interdit de les détourner de cette utilisation et notamment de les prêter, d'en faire un usage public, même gratuit et de donner des représentations payantes, sans avoir acquitté des droits complémentaires à cet effet ; (iii) l'Abonné s'interdit de reproduire toute œuvre fixée ou diffusée en utilisant les Biens qui lui sont mis à disposition par NETGEM, sur tout support, en entier ou en partie ; (iv) l'Abonné devra prendre toute mesure nécessaire afin d'éviter tout vol de l'un quelconque des Biens qui lui auront été adressés par NETGEM et/ou ses Partenaires.
- L'Abonné s'engage à ne pas transmettre, diffuser, faire transmettre ou faire diffuser, via l'accès Internet et/ou le matériel fourni par NETGEM ou l'un de ses partenaires assurant la fourniture de Service, tout contenu susceptible d'être contraire aux lois nationales et internationales. Est par conséquent interdit tout contenu incitant à la haine raciale, au suicide, aux crimes et délits, à l'apologie des crimes contre l'humanité; à caractère diffamatoire, injurieux, portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, susceptible de troubler l'ordre public; ou comportant des éléments de pornographie enfantine, sans que cette liste soit restrictive. De même NETGEM met à disposition de l'Abonné des outils permettant de contrôler les accès et contenus susceptibles d'être inadaptés aux mineurs.
- L'Abonné reconnaît expressément être informé qu'il est interdit de mettre à disposition des données susceptibles de porter atteinte à un tiers notamment en terme de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle.
- L'Abonné est le seul responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et met à disposition sur les réseaux de communications électroniques et les services audiovisuels.
- Le piratage nuit à la création artistique. Les téléchargements ou mises à disposition de fichiers illicites ou protégés sont par conséquent interdits.
- L'Abonné s'engage également à ne pas procéder à des intrusions dans des systèmes informatisés, à ne pas propager de programmes destinés à nuire comme des virus, à ne pas faire une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service telle que spamming ou e-bombing.

Si les points visés au présent article ne sont pas respectés par l'Abonné, NETGEM et/ou son Partenaire se réserve le droit d'interrompre le Service ou de résilier de plein droit le contrat, à l'expiration d'un délai de 10 jours courant à compter de la mise en demeure d'avoir à cesser tout agissement fautif restée infructueuse et sans que l'Abonné ne puisse prétendre à aucune indemnité.

NETGEM décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces recommandations par l'Abonné.

En application de la réglementation en vigueur, NETGEM ou son Partenaire peut être amené à transmettre à l'Abonné toute plainte le concernant dans le cadre de l'utilisation des Services, et à communiquer tout élément relatif à ce dernier sur réquisition de l'autorité judiciaire et administrative.

Il est rappelé que les données circulant sur les réseaux de communications électroniques sont susceptibles d'être détournées. De ce fait la communication par l'Abonné de données confidentielles est faite à ses risques et périls.
Il appartient par conséquent à l'Abonné de mettre en œuvre les moyens techniques qu'il juge nécessaires afin de préserver l'intégrité et la confidentialité des données de toute nature qu'il souhaite échanger ou stocker et ce dans le respect de la réglementation applicable en France.

L'Abonné est seul responsable des conséquences de tout dommage dont il sera établi qu'il est :

- subi du fait de l'utilisation par un tiers de toute information confidentielle et personnelle liés à l'abonnement que l'Abonné aura rendue accessible (mot de passe, code confidentiel) ;
- occasionné à NETGEM ou à tout tiers du fait de l'utilisation fautive que l'Abonné aura faite de sa connexion à Internet ;
- lié à l'exploitation et/ou l'utilisation fautive des données et informations que l'Abonné aura introduites sur Internet.

Effectuer un branchement sur le réseau de NETGEM et/ou de son Partenaire ou utiliser des matériels non conformes et/ou piratés, permettant d'accéder à des Services non souscrits sont susceptibles de constituer des infractions pénales

L'Abonné devra restituer à NETGEM et/ou ses Partenaires l'ensemble des Biens qui lui ont été fournis par NETGEM en cas d'expiration ou de résiliation du Contrat, pour quelque raison que ce soit et ce, dès la date de prise d'effet de l'expiration ou de la résiliation susvisée. Dans l'hypothèse où l'Abonné ne restituerait pas l'un ou plusieurs des Biens qui lui auront été adressés par NETGEM et/ou ses Partenaires ou restituerait à NETGEM et/ou ses Partenaires un ou plusieurs Biens dégradés, l'Abonné sera, sans préjudice de tous autres droits et actions de NETGEM et/ou ses Partenaires aux termes du Contrat et/ou de la réglementation applicable, immédiatement redevable des montants précisés aux présentes pour les Biens non restitués ou dégradés. L'Abonné reconnaît expressément que NETGEM et/ou ses Partenaires pourra, dans de telles hypothèses, recouvrer ces sommes et s'interdit expressément de prendre toute mesure, de quelque nature qu'elle soit, de nature à empêcher NETGEM et/ou ses Partenaires de procéder à ce recouvrement.

11. FORCE MAJEURE

L'exécution par les parties de tout ou partie de leurs obligations aux termes des CGU (à l'exception toutefois de toute obligation de verser une quelconque somme d'argent) sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en génèrerait ou retarderait l'exécution. Sont notamment considérés comme tels au titre des présentes la guerre, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, les grèves, les problèmes d'approvisionnement ou d'accès au site Internet de NETGEM. Dans ce cas, la partie n'étant pas en mesure d'exécuter ses obligations mettra tous les moyens en ouvre pour reprendre, dès que possible, l'exécution de ses obligations.

12. DUREE, RESILIATION ET EFFETS

Le Contrat restera en vigueur pour une durée de trente jours ; à l'expiration de cette durée, le Contrat sera tacitement reconduit pour des périodes d'une durée équivalente, à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre partie **par écrit via le formulaire de résiliation disponible auprès du Service Clients**, qu'elle entend s'opposer à une telle reconduction du Contrat. **Il est porté à la connaissance de l'Abonné du Service que tout mois commencé à la date de réception dudit formulaire de résiliation sera dû**.
L'Abonné souhaitant résilier son Abonnement devra impérativement remplir et renvoyer ce formulaire de résiliation, avec les Biens et matériels mis à sa disposition (incluant l'ensemble de ses accessoires), qui seraient toujours en sa possession au jour de la résiliation, et devra s'acquitter de toute somme exigible au moment de la résiliation.

A défaut du paiement des sommes dont il est redevable vis-à-vis de NETGEM et/ou à défaut de restitution de l'ensemble des Biens qui auront été mis à sa disposition par NETGEM et/ou par ses Partenaires ou dans l'hypothèse où ses biens seraient endommagés, NETGEM serait en droit, nonobstant toute action que ce dernier jugerait utile à la défense de ses intérêts, de (i) suspendre ou résilier le présent Abonnement avec effet immédiat et/ou (ii) de facturer **des frais de 5€ relatifs à la gestion des montants impayés** (iii) de retenir le montant du dépôt de garantie de 100€ et si nécessaire, de prélever un montant forfaitaire de **75 euros TTC par Décodeur ou Routeur perdu ou endommagé, et/ou 20€ pour chaque accessoire manquant ou endommagé**. Une fois que l'Abonné aura rendu l'intégralité des biens mis à sa disposition et se sera acquitté de toute facture due vis-à-

vis de NETGEM, NETGEM procédera au remboursement du dépôt de garantie sous 30 jours à compter de la date de réception de tous les équipements mis à disposition par Netgem et/ou son Partenaire dans le cadre du Service.

NETGEM pourra en outre refuser toute commande, le téléchargement d'une Œuvre à un Abonné ou suspendre puis résilier de plein droit les Services, sans mise en demeure préalable:

- en cas de perturbations graves du réseau ayant pour origine l'accès de l'Abonné,
- en cas de demande émanant des autorités judiciaires et/ou administratives compétentes,
- en cas d'utilisation abusive du Service caractérisant un délit pénal
- en cas de fraude ou de malversation de la part de l'Abonné et sans préjudice de toute demande de réparation,
- en cas de cession partielle ou totale de son contrat par l'Abonné à un tiers sans autorisation de NETGEM,
- coordonnées bancaires non valides dans les bases de NETGEM,
- inexécution par l'Abonné de l'une de ses obligations définies aux fins des présentes,
- violation ou présomption de violation aux droits de propriété intellectuelle de quelque façon que ce soit, insolvabilité de l'Abonné,
- fraude ou présomption de fraude envers NETGEM ou l'un de ses partenaires.

12.1. *Résiliation pour faute à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties*

L'Abonnement pourra être résilié de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, 15 jours calendaires après une mise en demeure restée sans effet, adressée à la partie défaillante par courrier recommandé avec accusé de réception, en cas de manquement grave aux obligations contractuelles figurant aux présentes C.G.U, savoir notamment le non-respect par l'Abonné de son obligation de paiement ou de l'une quelconque de ses obligations listées à l'article 3.1.

En cas de résiliation par NETGEM ou son Partenaire pour faute de l'Abonné, celui-ci sera redevable de l'indemnité prévue ci-dessous, sans préjudice de tous dommages et intérêts que NETGEM et/ou son Partenaire serait fondée à obtenir.

12.2. Résiliation à l'initiative de l'Abonné

L'Abonné peut à tout moment résilier le contrat le liant à NETGEM. Dans le cas où la résiliation du présent contrat est demandée par l'Abonné avant le terme contractuel prévu, celui-ci est redevable de l'indemnité de résiliation visée ci-dessous.

Toute demande de résiliation du Service Internet doit être faite à l'aide du formulaire adéquat téléchargeable sur le site Internet LA FIBRE videofutur dans la rubrique « Mon Compte », à renvoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Clients NETGEM–10 avenue de l'Arche CS 50052 92419 COURBEVOIE cedex.

La résiliation du forfait Internet Haut Débit entraîne automatiquement la résiliation de Service(s) optionnel(s) associé(s).

Toute demande de résiliation de Service(s) optionnel(s) doit se faire par courrier simple ou par courrier électronique. La résiliation d'un Service Optionnel n'entraine pas la résiliation du forfait Internet Haut Débit.

A la date effective de résiliation, NETGEM ou son Partenaire mettra à disposition de l'Abonné sa dernière facture mentionnant le trop-perçu le cas échéant, et le paiement de celui-ci sur son espace abonné.

Que ce soit dans le cas d'une résiliation de Service Internet ou d'une option, si l'Abonné est locataire du matériel (ou bénéficie d'une mise à disposition), la résiliation sera effective selon le choix de l'Abonné, 10 jours ou 30 jours calendaires après réception par Alsatis du formulaire complet. A réception du formulaire et après étude du dossier par le Service Clients – Résiliation, dans les 8 jours ouvrés, l'Abonné recevra par courrier électronique ou lettre simple, un numéro de restitution (RMA pour Retour Matériel Autorisé) à indiquer lors du renvoi du matériel.

L'Abonné devra renvoyer le matériel complet correctement emballé par colis suivi, à ses frais sous 30 jours sous peine d'en être facturé à la valeur neuve.

En cas de retour incomplet des Biens ou en mauvais état, NETGEM facturera à l'Abonné la valeur du matériel en cause telle que listée ci-dessus.

12.3. Indemnité de résiliation du Service Internet

Sauf cas :

- de force majeure
- de faute commise par NETGEM ou son Partenaire dans la fourniture des Services
- de motif légitime (déménagement de l'Abonné dans une zone non éligible, situation de surendettement, décès du titulaire)

dont pourrait se prévaloir l'Abonné, la résiliation du Contrat avant le terme de sa durée initiale entraîne le versement par l'Abonné à NETGEM d'une indemnité de résiliation égale à :

- la totalité des mois restants à courir jusqu'au terme prévu dans le cas d'un engagement d'une période 12 (douze) mois ;

- de la totalité des mois restants à courir jusqu'au terme prévu dans le cas d'une résiliation durant les 12 premiers mois du Contrat avec période d'engagement de 24 (vingt-quatre) mois ;
- du quart des mois restant à courir jusqu'au terme prévu dans le cas d'une résiliation à partir du treizième mois du Contrat avec période d'engagement de 24 (vingt-quatre) mois.

Dans le cas où l'Abonné aurait souscrit à une offre promotionnelle et que la date de résiliation de l'Abonnement intervient avant l'expiration des 12 (douze) premiers mois d'engagement, NETGEM refacturera à l'Abonné le montant des remises accordées dans le cadre de cette promotion.
Outre l'éventuelle indemnité de résiliation prévue ci-dessus, toute demande de résiliation met à la charge de l'Abonné des frais forfaitaires de résiliation dans le cadre du Service Internet.

13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'intégralité des éléments constituant le site NETGEM relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les représentations iconographiques et photographiques des œuvres présentées sur le site. Les marques reproduites sur le site NETGEM sont déposées par les sociétés qui en sont propriétaires, NETGEM étant titulaire des droits d'utilisation. L'Abonné s'interdit de reproduire tout ou partie des éléments présentés sur le site NETGEM sur tout support et par tout procédé, sauf autorisation expresse de NETGEM ou des titulaires des droits sur l'élément en question.
L'Abonné s'interdit de décompiler, déchiffrer, extraire ou modifier toute information, donnée, paramètre ou tout autre élément composant les Biens fournis par NETGEM.

14. CATALOGUE ADULTES (SI DISPONIBLE)

Dans l'hypothèse où le choix de consommation d'un Abonné porterait sur une œuvre du Catalogue Adulte de NETGEM, ce dernier devra accepter les termes de « l'AVERTISSEMENT» qui lui sera soumis, pour acceptation expresse, avant tout accès vers le catalogue Adultes. L'Abonné est informé que les dispositions de cet « AVERTISSEMENT » prévaudront en tout état de cause sur les termes des présentes Conditions Générales traitant du même sujet.

15. GESTION DE VOTRE CONSOMMATION

Le prix TTC des locations ou achats d'œuvres réalisés par l'Abonné hors abonnement sera réputé dû par l'Abonné dès validation de la commande par l'Abonné. Ces consommations seront facturées en sus du forfait dû par l'Abonné ou encaissées à l'acte.
Le prix TTC appliqué sera celui indiqué sur le site au jour de la commande, une fois que l'Abonné se sera authentifié.

16. ACTUALISATION ET SECURISATION DES DONNEES PERSONNELLES

NETGEM garantit à l'Abonné qu'elle respecte les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, et qu'elle a effectué auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté française, l'ensemble des déclarations et démarches lui permettant de collecter, traiter, transmettre et stocker des données personnelles concernant l'Abonné. NETGEM prendra toutes les précautions raisonnables afin de préserver la sécurité des informations relatives à l'Abonné et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. Il est toutefois expressément indiqué à l'Abonné que, dans le cadre de la lutte contre les fraudes sur Internet, les informations relatives à l'Abonné pourront être transmises à FIA-NET pour vérification.
L'Abonné s'engage à corriger et actualiser les données personnelles communiquées à NETGEM. La communication et l'actualisation de ces données personnelles sont nécessaires à l'information de l'Abonné et au bon déroulement de ses commandes.
Sous couvert de l'accord express de l'Abonné, ces données autres que les données bancaires pourront être communiquées à des fins de prospection commerciale à des partenaires de NETGEM.
Les coordonnées bancaires de l'Abonné inscrit auprès de NETGEM sont conservées exclusivement par la Banque de NETGEM. Ces coordonnées bancaires ne feront l'objet d'aucune communication de quelque nature que ce soit. L'Abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles.

17. RESPONSABILITE

Sans préjudice de toute réglementation applicable, (i) NETGEM ne pourra en aucune hypothèse être tenue pour responsable d'un quelconque dommage accessoire, incident ou indirect subi par l'Abonné et/ou tout tiers au titre des présentes CGU ou dommage subi par l'Abonné et/ou tout tiers au titre de ces CGU si ce dommage résulte, en tout ou partie, de l'action ou de l'omission de l'Abonné et/ou de tout tiers, et (ii) le montant total de la responsabilité de NETGEM envers l'Abonné aux termes des CGU ne pourra en aucune hypothèse excéder la somme effectivement versée par l'Abonné à NETGEM au titre de sa commande pendant l'année civile au cours de laquelle le fait générateur du dommage est survenu.
En outre, il est expressément entendu que NETGEM ne pourra en aucune manière être tenue pour responsable, d'un quelconque dommage subi par l'Abonné et/ou tout tiers du fait (i) d'une quelconque incompatibilité technique avec les Œuvres mis à disposition par NETGEM et ses équipements audiovisuels, (ii) d'une quelconque

indisponibilité du site Internet de NETGEM, lorsque cette dernière est due à un cas de Force Majeure, (iii) des intrusions malveillantes qui pourraient atteindre ses serveurs nonobstant les précautions prises par NETGEM pour protéger ses serveurs et des données qu'ils contiennent.
Plus particulièrement NETGEM ne saurait être tenue pour responsable (i) d'un dysfonctionnement lors du visionnage et/ou du téléchargement de l'Œuvre, (ii) de la qualité de visionnage, lorsque ces derniers sont dus à des facteurs propres à l'Abonné (iii) des contenus de sites web vers lesquels les liens présents sur notre propre site web pointent.

18. NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie de l'une quelconque des obligations visées aux termes de ces CGU ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir pour l'avenir de l'obligation en cause ou de toute autre obligation, dans des circonstances identiques ou différentes.

19. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Contrat est soumis au droit français. Sous réserve de la réglementation applicable, tout différend pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

20. CONTACT

Pour toute question, notamment en cas de problème lors du téléchargement, l'Abonné pourra s'adresser au Service Clients de Videofutur:

(i) soit par téléphone : 09 70 25 25 25 (appel gratuit)
(ii) soit par e-mail à : serviceclient@netgem.fr
(iii) soit par courrier à : NETGEM SA / Service Client, 10 avenue de l'Arche CS 50052, 92419 Courbevoie Cedex (France)

21. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux dispositions de l'article 1369-1 du Code civil français : les présentes CGU peuvent être conservées par toute personne visitant le Site, par le moyen d'un enregistrement informatique et peuvent par ailleurs être reproduites par l'internaute, par le moyen de leur impression.
NETGEM peut faire évoluer librement à tout moment les présentes CGU afin de les adapter aux évolutions des techniques d'exploitation. Par conséquent, nous vous invitons à vous y référer lors de chaque visite afin de prendre connaissance de leur dernière version disponible en permanence en ligne sur le site web http://www.lafibrevideofutur.fr.

Version du 01/10/2015